

## Compte rendu du bureau du 9/03/23 19 h 00 chez Thierry PELLET président

Présents : Thierry P président, Thierry Q vice-président, Linda secrétaire, Christian trésorier

Excusée : / Absents : /

### Points abordés :

- ① Remboursement des inscriptions aux adhérents
- ② Participation au VDA

#### ① SITUATION

Depuis toujours le club prend à sa charge les inscriptions aux tournois départementaux et régionaux, extra régionaux pour l'ensemble de ses compétiteurs.

Depuis quelques années le chiffre de participation augmente de façon croissante et donc les dépenses inhérentes dans la trésorerie du club.

En date du 21 Janvier dernier, le comité directeur du club s'est réuni et à acter de donner de nouvelles règles pour la saison prochaine sur le nombre de remboursement par adhérent.

Toutefois le président nous présente ce soir un tableau récapitulatif des inscriptions sur la saison 2022-2023. Tableau apportant son lot d'interrogation :

- Augmentation du nombre de compétiteurs au club (43 adultes)
- Augmentation croissante du nombre d'inscriptions réalisées ou à prévoir
- Augmentation des frais d'inscription
  
- 289 inscriptions enregistrées au 8 mars (pour la totalité de la saison)
- Sur la base de 20 € l'inscription, on a une dépense de 5 820 €
- 19 joueuses ou joueurs ont dépassé la valeur de leur cotisation globale, cotisation qui engendre l'adhésion fédérale ffb@d, régionale ligue sud, départementale comité et part club.
- 6 sont sur le point de la dépasser à la prochaine inscription
- Un joueur atteint 26 tournois soit 520 € soit supérieur à 4 fois son adhésion
- Beaucoup de joueuses et joueurs ont une vision individuelle et non collective, ne participe pas au développement du club, aux organisations
- La trésorerie et subventions du club

Après discussion et pour enrayer le phénomène, pour avoir de l'équité, en s'appuyant sur un paragraphe diffusé à chaque adhérent en début de saison, à savoir :

*En fonction du nombre de compétiteurs et du budget du club, le bureau décidera à chaque fin de période de la poursuite ou non des remboursements*

Décision est prise dès maintenant et pour la saison en cours de limiter à **15** participations le remboursement par le club, hors compétitions à vocation départementale organisées sous l'égide du comité 05 (CDA, CDV, CDJ)

Dans un deuxième temps il y aura lieu avant le début de la saison prochaine d'écrire un projet club pour les années à venir faisant ressortir dans un règlement intérieur l'ensemble des mesures et actes entérinés.

### **DELIBERATION**

A l'unanimité des membres du bureau mentionnés ci-dessus

A compter de ce jour, 9 Mars 2023 et pour la saison 2022-2023 - 1<sup>er</sup> Septembre 2022 au 31 Août 2023

**15** remboursements d'inscription (quinze), maximum par compétiteurs pris en charge en globalité par le club

Au-delà à charge du joueur de s'acquitter des frais d'inscription.

Un tableau récapitulatif des frais pris en charge par le club sera tenu et porté à connaissance de chacun.

### **② Participation au VDA des membres du BCG et aux vues**

- De plusieurs demandes formulées,
- De certaines discussions,
- De la volonté que notre tournoi soit de qualité : préparation, accueil, animation, et rangement
- Du choix de bon nombre de ne pas jouer pour seulement être du côté organisationnel
- 

Nous décidons de rester sur la position entérinée depuis l'an dernier par le comité directeur, à savoir que chaque membre du club ne peut s'inscrire que sur un seul tableau, lui permettant alors de s'investir pleinement à l'organisation soit le 2<sup>ème</sup> jour soit sur les 2 soirées précédentes, sans aucune dérogation possible.

*Donner pour son club, valeur d'adhésion, d'entraide et de partage*

La séance est levée à 20 h 45

Le secrétaire de séance Thierry QUIOT

Thierry PELLET

Président du Badminton Club Gapençais

